

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat pour rappeler que, de 2010 à 2017, seuls 10 % des 1 245 dossiers déposés par les victimes des essais nucléaires en Polynésie française avaient donné lieu à indemnisation. Il a pris note du fait que 75 dossiers avaient été traités en 2018, mais il a noté qu'au « même rythme » annoncé par la ministre Annick Girardin, il faudrait plus de quinze ans pour que l'ensemble des demandes des victimes, souvent âgés, soient examinées. Il a demandé, eu égard à l'augmentation des crédits prévus à cet effet, que l'examen des dossiers soit très nettement accéléré.